

Nombre de membres présents : 12

Présents : Philippe André, Jean-Claude Barret, Patrick Hervé, Sébastien Brunet, Cyrille Vallon, Françoise Gorce, Danielle Bouchet, Ludwig Blanc, Pierre Gilouin, Pascal Dejoux, Philippe Almorik

Absents excusés : Nadège Naud (pouvoir à Philippe André),

Absent(s) : /

Le Conseil choisit Pascal Dejoux comme secrétaire de séance.

### **Ouverture de la séance : 20h45.**

Approbation du compte rendu du CM du 21/02/2017 et signature de la feuille de présence.

#### **1) Achat terrain ALMORIC**

Monsieur le Maire rappelle les faits et la délibération N° 2017-01-04 votée lors du Conseil Municipal du 17 janvier 2017 pour la promesse d'achat dudit terrain jouxtant le stade au prix de 62.000 € à M. Bruno ALMORIC et Mme Christiane TOLON née ALPORIC, sa sœur.

Trois élus informent qu'ils trouvent cette acquisition trop chère. M. ANDRE dénonce un engagement moral qui coûte cher.

Monsieur le Maire propose d'acheter le terrain à Mme TOLON et M. ALMORIC pour un montant de 62.000€ et de contracter un emprunt pour la totalité de la somme.

Monsieur le Maire énonce les différentes durées de crédit : 10 ans, 15 ans ou 20 ans. Philippe ALMORIC opte pour la période de 10 ans ; Monsieur le Maire pour celle de 15 ans. Le dossier va être étudié avec la banque.

Adopté à 9 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

#### **2) Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal les intérêts de l'intercommunalité du PLU : moindre coût pour les communes tout en restant maître des droits du sol. Il est discuté avec chaque commune en conférences intercommunales.

Le coût sera d'environ 17.000 € (à négocier) contre environ 40.000 € pour le PLU.

Ludwig BLANC constate qu'il est dommage d'avoir dépensé autant d'argent avec le PLU jusqu'alors.

Patrick HERVE trouve l'intercommunalité très intéressante.

Adopté à 7 voix pour et 6 voix contre

#### **3) Abris-bus : amendes de police**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les problèmes relatifs à la sécurité des personnes utilisant l'abris-bus quartier Sainte-Anne. Celui-ci est vétuste. Le Département engage des travaux d'aménagement afin de rallonger l'emplacement pour que deux autocars puissent se garer en même temps et recevoir tous les élèves présents. Il est arrivé que des enfants n'aient pas pu monter dans le 1<sup>er</sup> bus étant complet et qu'un 2<sup>e</sup> bus ne pouvait s'arrêter sans empiéter sur la route départementale et perturber la circulation.

Pour la commune, le coût de l'abris-bus (mobilier) s'élève à 2279 € HT ; celui de l'aménagement sera supporté par le Département.

Monsieur le Maire précise qu'une demande de subvention au titre des amendes de police a été demandée auprès du Département. Suite à la dernière réunion cantonale, il n'est pas du tout sûr que Chabrillan puisse en bénéficier

vu le nombre très important de demandes et que la Commune en a déjà bénéficié l'année dernière. Priorité aux communes qui en ont été dépourvues en 2016.

Adopté à l'unanimité.

**4) Avis sur l'enquête publique relative à la loi sur l'eau concernant le projet d'autorisation unique pluriannuelle (10 ans) de prélèvements pour l'irrigation à des fins agricoles**

Monsieur Guy AUDRAS donne la parole à Ludwig BLANC qui explique le but de cette enquête sur les prélèvements d'eau d'irrigation. Jusque-là, les agriculteurs avaient le droit et la possibilité de prélever pour leurs arrosages 14 millions de mètres cube d'eau par an. En 2017, ils ne peuvent prélever plus que 5.4 millions de m3 + pour 2018, environ 2 millions de m3, venant de l'eau du Rhône, liés à la création d'une station d'épuration sur le fleuve pour la substitution de ce volume. L'irrigation sur le territoire revient aux cultivateurs à 450/480 € l'hectar.

Françoise GORCE demande s'il était possible de demander aux Maires de Eurre et d'Allex, l'autorisation de prélever dans leurs réserves d'eau.

Monsieur le Maire précise qu'il y a une enquête publique dans plusieurs villes, notamment à Crest, Allex, Livron, Grâne. Ludwig BLANC incite les personnes à s'y rendre et donner un avis (s'il est favorable c'est encore mieux).

Adopté à l'unanimité.

**5) Cessions de parcelles de terrain à Mme Fanny MOREL née BLANC et à M. Alexis FAURE**

Monsieur le Maire laisse la parole à Philippe ANDRE qui explique que des parcelles rétrocédées par Réseau Ferré de France à la Commune, située près du TGV, intéressent Madame Fanny MOREL (parcelle ZL 093 de 197 m2) et Monsieur Alexis FAURE (parcelles ZL 006 de 5660 m2 et ZL 091 de 158 m2).

La Commune cède ces parcelles pour l'euro symbolique.

Adopté à l'unanimité pour la cession à M. FAURE et à 12 voix pour et 1 abstention pour la cession à Mme MOREL née BLANC.

**6) Versement des subventions aux associations**

Monsieur le Maire propose de verser aux associations les sommes suivantes :

2017	A L OMBRE DE LA TOUR	subvention 2017	200,00
2017	ACCA ASS COMM DE CHASSE AGREEE	subvention 2017	300,00
2017	ACTES EN VAL DE DROME	subvention 2017	200,00
2017	AJC DE CHABRILLAN VOGUE	subvention 2017	400,00
2017	ALADMR DE ALLEX GRANE CHABRILLAN	subvention 2017	500,00
2017	ALMA DROME (Lutte contre maltraitance pers. âgées)	Subvention 2017	100,00
2017	AMICALE LAIQUE CHABRILLAN	subvention 2017	1 000,00
2017	AMICALE LAIQUE CHABRILLAN	subvention 2017	300,00
2017	AMICALE POMPIERS GRANE	subvention 2017	50,00
2017	AMIS DE CHABRILLAN (LES)	subvention 2017	500,00
2017	BIBLIOTHEQUE DE CHABRILLAN	subvention 2017	1 800,00
2017	CAFEBIBLIOTHEQUE (ASSOCIATION)	subvention 2017	350,00
2017	CANTINE SCOLAIRE CHABRILLAN	subvention 2017	5 000,00
2017	CLUB AMITIE 3 EME AGE	subvention 2017	350,00
2017	ECOLE DE MUSIQUE GRANE	subvention 2017	200,00
2017	JEUNES CHABRILLAN FOOTBALL (ASSOCIATION)	subvention 2017	1 400,00
2017	OFFICE DE TOURISME COEUR DE DROME PAYS DE CREST ET	subvention 2017	200,00
2017	PARALYSES DE FRANCE DELEGATION DE LA DROME (ASSOC)	subvention 2017	100,00
2017	RADIO SAINT FERREOL RADIO SAINT FERREOL	subvention 2017	50,00
2017	RESTOS DU COEUR DROME (ASSOCIATION)	subvention 2017	250,00

2017	SENTEURS ET PIVOINES DE CHABRILL	subvention 2017	350,00
2017	SOCIETE SAUVEGARDE MONUMENTS ANCIENS DROME	subvention 2017	100,00
2017	SOUVENIR FRANCAIS (ASSOCIATION)	subvention 2017	80,00
2017	SPA PROTECTION ANIMAUX	subvention 2017	100,00
2017	VILLAGES BOTANIKES DE LA DROME (LES)	subvention 2017	240,00
2017	BIBLIOTHEQUE DE CHABRILLAN	subv salon du livre 2017	200,00
<b>2017</b>	<b>Reflets d'argent</b>		<b>100,00</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>14 420,00</b>

Une nouvelle association pour 2017 : les reflets d'argent qui oeuvrent pour promouvoir les villages perchés et qui ont créé une affiche avec le village de Chabrillan.

Un courrier va être adressé aux associations pour leur indiquer le montant de la subvention dont elles vont bénéficier pour 2017 sous la condition qu'elles fournissent leur bilan financier et éventuellement le compte-rendu de leur dernière assemblée générale.

Adopté à 12 voix pour et une voix contre.

### 7) Indemnités des élus

Monsieur le Maire rappelle que les indemnités du Maire et des Adjointes étaient sur la base de l'indice brut 1015 de la fonction publique territoriale. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, cet indice a été réactualisé à l'indice 1022. Ce qui engendrera une augmentation mensuelle de 13 € pour le Maire et 3 € pour les Adjointes.

Adopté à l'unanimité.

### 8) Achat de plaques pour la numérotation

La parole est laissée à Philippe ANDRE qui rappelle que la numérotation des habitations et la dénomination des rues sont terminées. Il précise qu'il faut acheter des plaques pour poser sur les bâtiments privés. Il présente 3 devis : TTI sarl pour 6697.90 € HT, Multigraph pour 6674.62 € HT et LACROIX pour 6455.83 € et affirme que TTI SARL est l'entreprise la mieux disante ayant des problèmes de livraison avec Multigraph. Il propose également de prévoir une marge de 10 % supplémentaires en cas de besoin de nouvelles plaques.

Adopté à l'unanimité.

### 9) Tarifs alimentation cafébibliothèque

Monsieur le Maire énumère les tarifs de nouveaux produits locaux vendus au cafébibliothèque :

- Madeleines 0.30 €
- Croquets chèvre ou olive 3.70 €/100gr
- \* Biscuits du Rozet Bio de Montmeyran
- Pain d'épices, Spéculos, Sablés pépites 6.00 €/250gr
- Fourrés framboise, assortiments 7.00 €/250gr
- Bouteille jus de fruits Margerie 4.00 €

Adopté à l'unanimité.

Fin des délibérations.

## Urbanisme

**6 déclarations préalables** : 2 pour des panneaux photovoltaïques, 2 pour une piscine, 1 pour un mur de clôture, 1 pour la réfection d'un toit.

**1 dépôt de permis de construire** une maison individuelle.

**3 demandes de certificats d'urbanisme** de simple information (vente terrains)

## Questions diverses :

Monsieur le Maire demande qui veut représenter la Commune aux réunions et/ou informations sur l'ambroisie. Pascal Dejoux était le référent mais ne souhaite pas renouveler l'expérience. Personne ne se propose.

Monsieur le Maire rappelle le contrat signé avec Elian HOURSAL, pour les services techniques (contrat aidé) et signale que le jeune a commencé une formation pour faire partie des sapeurs-pompiers volontaires. Il sera amené, lorsqu'il sera titulaire, à être « bippé » durant son temps de travail. Une convention va être signée entre le SDIS et la Commune. Les vacances seront reversées en totalité à la Commune par le SDIS. Aucune charge financière pour Chabrilan.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par « les voisins du lavoir » : place Barnier, la toiture du lavoir est à réparer ; les escaliers en pierres ont à remettre en état également. Ces habitants demandent la matérialisation d'un « arrêt minute » devant le bassin afin d'améliorer la circulation dans le village. Ils signalent également un nid de guêpes dans la toiture du lavoir : ce à quoi Jean-Claude Barret pense qu'il ne s'agit que de quelques guêpes car elles ne font pas de nid en cette saison.

Monsieur le Maire informe le Conseil du courrier reçu de la CCCPS/SDED/CCVD sur l'accompagnement de la gestion du suivi des consommations énergétiques de la Commune. Une réponse est à faire avant le 24.03.17 à la CCCPS indiquant le nombre de bâtiments communaux et la surface chauffée.

Monsieur le Maire informe qu'à Die, une réunion départementale sur la défense incendie se tiendra le lendemain du conseil et demande si quelqu'un veut y participer..... Il s'y rendra lui-même.

Monsieur le Maire lit le courrier émanant du Boulanger qui demande l'autorisation d'installer une terrasse devant son magasin (comme chaque année) : autorisation accordée. Il demande également qu'une place de stationnement soit matérialisée au sol « arrêt minute » devant la boulangerie : avis favorable.

Le boulanger a également fait part de son manque à gagner à cause des travaux dans le village : il a perdu de la clientèle : monsieur le Maire se renseigne auprès de la Trésorière municipale afin de pouvoir l'indemniser ou auprès de notre assurance.

**Levée de la séance à 23h40.**